



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Test PCR sans ordonnances

Question écrite n° 32635

#### Texte de la question

Mme Souad Zitouni attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la réalisation de tests PCR massive sans ordonnance. À ce jour, de nombreux laboratoires se trouvent dans une situation complexe, se voyant assaillis de demandes de tests par les Français. De nombreuses personnes, parfois sans symptômes et n'ayant pas été en contact avec des personnes infectées, se rendent plusieurs fois par semaine dans les laboratoires pour solliciter des tests, ce qui, outre un coût budgétaire important pour l'État, entraîne un engorgement des structures, qui ne peuvent plus répondre à la demande des patients infectés par la covid-19. Consciente que la stratégie de dépistage massif mise en place par le Gouvernement répond à une problématique de santé publique, elle l'interroge néanmoins sur les mesures complémentaires éventuelles qui permettraient de mieux cibler les citoyens à tester et ainsi permettre une meilleure prise en charge des cas.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Souad Zitouni](#)

**Circonscription :** Vaucluse (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32635

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 30 novembre 2020

**Question publiée au JO le :** [29 septembre 2020](#), page 6615

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)